



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE –

*M. Jean François CATAN arrive à 19 h 50 avant le vote du rapport 069 09 2024*

*M. Patrice BOULEVARD quitte la séance à 19 h 57 avant le vote du rapport 073 09 2024*

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET*

*M. Vincent TERGEMINA représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL06509202-DE  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

**ETAIENT ABSENTS :**

Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i> 056 09 2024 à 072 09 2024
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : 13 SEP. 2024
- Et publication ou notification le : 13 SEP. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 13 SEP. 2024

Objet                   PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE DES TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES BM 92, BM 230, BM 1269, BM 1271, BM 1274, BM 1276 ET BM 1277 AU PROFIT DE LA REGION REUNION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A L'INTERSECTION DU CHEMIN DU CAP ET LA RN 2 A SAINTE ANNE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération N°079-12-2019 en date du 12 décembre 2019 et dans le cadre du partenariat conclu avec la Région Réunion pour permettre l'aménagement d'un giratoire à l'intersection du chemin du Cap et de la RN2 à Sainte-Anne, la commune de Saint-Benoît a procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées suivantes :

- BM 92 (d'une superficie de 450 m<sup>2</sup>)
- BM 230 (d'une superficie de 495 m<sup>2</sup>)
- BM 1269 issue de BM 675 (d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>)
- BM 1271 issue de BM 862 (d'une superficie de 525 m<sup>2</sup>)
- BM 1274 issue de BM 863 (d'une superficie de 237 m<sup>2</sup>)
- BM 1276 issue de BM 865 (d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>)
- BM 1277 issue de BM 1100 (d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>)

L'aménagement de ce giratoire répond à plusieurs problématiques :

- Améliorer les conditions de circulation (girations difficiles avec des problématiques d'insertion, notamment des bus et poids lourds),
- Réduire les conflits entre véhicules dans le carrefour,
- Fluidifier le trafic et sécuriser les circulations piétonnes.

Le Maire informe l'Assemblée, que pour permettre le démarrage des travaux, la Région Réunion souhaite prendre possession de ces terrains de manière anticipée, en amont du principe de cession qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ultérieure.

Dans la mesure où ces terrains ont précisément été acquis par la Commune de Saint-Benoît afin d'être cédés à la Région Réunion dans le cadre de ce projet d'intérêt général, la commune répond favorablement à la demande de prise de possession anticipée formulée par la Région Réunion, maître d'ouvrage des travaux. Les modalités liées à cet accord sont inscrites dans le projet de convention ci-joint en annexe.

Dans ce contexte, le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la prise de possession anticipée préalable des terrains cadastrés BM 92, BM 230, BM 1269, BM 1271, BM 1274, BM 1276 et BM 1277 au profit de la Région Réunion,
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents, dont le projet de convention portant « prise de possession anticipée » annexé à la présente.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.



Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.


Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu délibération N°079-12-2019 en date du 12 décembre 2019,  
Vu le partenariat conclu avec la Région Réunion pour permettre l'aménagement d'un giratoire à l'intersection du chemin du Cap et de la RN2 à Sainte-Anne  
Vu le rapport du Maire N° 065 09 2024,  
Vu l'avis favorable de La Commission des « Cadre de Vie »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver la prise de possession anticipée préalable des terrains cadastrés BM 92, BM 230, BM 1269, BM 1271, BM 1274, BM 1276 et BM 1277 au profit de la Région Réunion,
- D'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents, dont le projet de convention portant « prise de possession anticipée » annexé à la présente.

Nombre de votant : ... ..... 31  
Pour : ..... 31  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



**Acte rendu exécutoire**

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20240904-DEL06509202-DE  
Date de réception préfecture : 13/09/2024